

Etablissement Public de Coopération Culturelle « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier »	DÉLIBÉRATIONS DU CA N°2025-042
	Séance du : 18/09/2025
Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration	

Le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq à 14 heures trente, les membres du Conseil d'Administration de la Cité du Théâtre et des Arts associés se sont réunis au domaine d'O, sur convocation régulière conformément aux statuts.

Présents : Eric Penso (en visio), Nathalie Piat (visio), Véronique Brunet, Mylène Lucas, Michel Roussel, Florence March, Marion Brunel, Anne Puccinelli

Représentés : Michaël Delafosse, François Xavier Lauch, Ranaud Calvat, Genies Balazun

Excusés : Tasnime Akbaraly, Agnès Robin, Jacqueline Boulbes-Galabrun

Autres participants : Stéphane Roquart (en visio), Sylvain Biancamaria (en visio), Juliana Stoppa, Joël Hingray (en visio), Jean Varela, Alain Pons De Vincent, Béatrice Amat, Vanessa René-Corail

Président de séance : Eric Penso

RECETTES
DE CHÉQUE
18 OCT 2025
DIRECT
GRIFFES - PERS.

Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2024, portant création de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » ;

Vu les statuts de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral de création et notamment l'article 23 portant dispositions relatives au personnel ;

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident :

D'approuver le Procès-Verbal de la précédente assemblée du conseil d'administration de l'EPCC Cité Européenne du Théâtre - Domaine d'O - Montpellier, joint en annexe,

Fait à Montpellier, le 18 septembre 2025,

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président



PREFECTURE
DE L'HÉRAULT
10 OCT. 2025
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Annexe 1 – Procès-verbal du 25 juin 2025

Membres du CA :

Présents : Eric Penso (Vice-Président), Véronique Brunet (en visio), Michel Roussel, Nathalie Piat (pouvoir du DRAC), Florence March, Marion Brunel, Anne Puccinelli, Agnès Robin

Absents : Tasnime Akbaraly- pouvoir à Eric Penso, Génies Balazun – pouvoir à Eric Penso, Renaud Calvat – pouvoir à Véronique Brunet, Jackie Galabrun Boulbès – pouvoir à Agnès Robin, François-Xavier Lauch – pouvoir à Michel Roussel, Mylène Lucas – pouvoir au DRAC,

Invités :

Anaïs Danon, Stéphane Roquart, Sylvain Biancamaria, Alain Pons de Vincent, Caroline Knapp-Luquet (visio), Jean Varela, Cécile Lorenzi (le Bureau), Vanessa René-Corrail, Béatrice Amat.

Début de la séance à 18h10

Ouverture de la séance

Eric Penso fait l'appel et précise que le quorum est atteint.

En préambule, il informe les administrateurs de la démission de Jacky Vilacèque. Il lui adresse les remerciements du Conseil d'administration pour son engagement lors de la mise en place de cette nouvelle structure. Une nouvelle désignation aura lieu lors d'un prochain Conseil d'administration.

Eric Penso donne la parole à Jean Varela pour une présentation d'un premier bilan du festival Printemps des comédiens qui vient de se terminer.

Jean Varela souligne que c'est le Printemps de tous les paradoxes : durée plus courte, sans l'utilisation du Parc historique, un seul grand spectacle dans l'amphithéâtre, pas de présentation à nos réseaux de spectateurs... Et malgré ça, le public a marqué son attachement et nous a fait part de ses inquiétudes.

Nous avons vécu de nombreux chocs artistiques avec :

- La création de Julie Deliquet *La guerre n'a pas un visage de femmes*, spectacle qui a marqué les spectateurs,
- La reprise de *Coup Fatal*, d'Alain Platel dans l'amphithéâtre,
- Le marathon Duras avec Julien Gosselin,
- La présence de *Molière et ses masques* sous la pinède après une tournée dans 4 villes de la Métropole (Villeneuve-lès-Maguelone, Clapiers, Grabels, Lavérune),
- La MacPro de Julien Bouffier au Hangar théâtre,
- L'accueil du spectacle de Jean Baptiste Tur, *De lumière*, et *La nuit pour voir* de Quentin Vigier, proposition issue du WarmUp,
- Une fierté d'aligner Stéphanie Marc, David Ayala, les frères Tur, tous issus du territoire. Nous récoltons les fruits de 40 ans de politique publique, qui donnent une visibilité à ces artistes et comédiens,

PREFECTURE
DE L'HÉRAULT

10 OCT. 2025

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Quelques chiffres :

19 spectacles
72 représentations
7 créations
19 équipes artistiques
11 lieux de spectacles
13 jours de festival
13 517 spectateurs
304 cartes Du'O soit 15 200€
CA billetterie = 208 390€

Jean Varela précise que nous restons sur le ratio 1€ d'artistique rapporte 50 cts d'euros de billetterie.

Nous espérons trouver les espaces permettant de redonner au festival toute sa place et fêter dignement les 40 ans en 2026.

Alain Pons de Vincent se félicite que l'EPCC ait réussi une belle édition du Printemps avec un budget dédié moindre. Il remercie les équipes qui ont su se mobiliser pour rationaliser au mieux les moyens mis à disposition des spectacles.

Véronique Brunet précise qu'elle a particulièrement apprécié *De lumière*.

Eric Penso présente les différentes délibérations :

Délibération 2025-031 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 20 mai 2025.

Pas de remarque, le rapport 031 est adopté à l'unanimité.

Délibération 2025-032 : Transfert de l'activité et du personnel de l'association Printemps des Comédiens vers l'EPCC.

Eric Penso précise que les contrats de travail sont transférés en CDI y compris celui de Jean Varela, temporairement en attendant la validation de son contrat à durée déterminée de trois ans. La délibération prévoit également la cession à titre gracieux de la marque « Printemps des comédiens ».

Alain Pons de Vincent souligne que le Conseil d'administration de l'association Printemps des Comédiens se réunira rapidement pour délibérer de manière concordante.

Michel Roussel tient à faire remarquer que ce transfert est la stricte application du droit du travail.

Eric Penso propose de voter cette délibération : 2 voix contre (Marion Brunel et Anne Puccinelli).

Le rapport 032 est adopté.

Jean Varela remercie les administrateurs pour leur confiance et espère être à la hauteur des enjeux qui s'annoncent.

Délibération 2025-033 : Organigramme cible de l'EPCC et modification du tableau des effectifs.

Eric Penso rappelle qu'il n'y aura pas de création de poste cette année.

RECEVU
10 OCT 2025
D.R.C.
A. P. 19 - 37557

Alain Pons de Vincent rappelle que jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas eu d'organigramme de l'EPCC. Il propose une structuration avec une équipe de direction élargie avec 4 pôles qui participeront au pilotage de l'établissement :

- Un pôle artistique avec programmation et productions,
- Un pôle ressources (humaines, financières et administratives),
- Un pôle des publics et de la communication,
- Un pôle technique.

En conséquence, le tableau des effectifs est mis à jour en conformité avec cet organigramme, qui ne prévoit aucune création nette de postes mais une transformation de poste (le poste vacant d'administrateur de production devient un poste d'administrateur général, directeur du pôle programmation et productions).

Michel Roussel précise que cet organigramme est provisoire et qu'il sera retravaillé lors de l'arrivée du Directeur général adjoint. C'est une base de travail.

Eric Penso soumet cette délibération aux votes : 2 voix contre (Marion Brunel et Anne Puccinelli).

Le rapport 033 est adopté.

Délibération 2025 – 034 : Reprise de l'actif et du passif et du résultat de l'EPIC du Domaine d'O – Délibération 2025 – 035 : Reprise du résultat de l'EPIC du Domaine d'O – Délibération 2025 – 036 : Reprise d'affectation du résultat de clôture de l'EPIC

Alain Pons de Vincent précise que, par ces trois délibérations, le Conseil d'administration constate le résultat global de clôture de l'EPIC du Domaine d'O d'un montant de 482 383, 29€, approuve la reprise de ce résultat de clôture par l'EPCC, et décide de l'intégrer au budget de l'EPCC. Il sera donc repris dans le cadre du budget supplémentaire. Par ces délibérations est également entériné le bilan de sortie de l'EPIC.

Les rapports 34, 35 et 36 sont adoptés à l'unanimité.

Délibération 2025-037 : Vote du budget supplémentaire,

Eric Penso précise que le budget de l'EPCC est de 6 973 000 € dont 288 807 € en investissement.

Il souligne que Cécile Lorenzi est à la disposition des administrateurs pour répondre aux questions.

Alain Pons de Vincent rappelle que les statuts évoquent un budget à hauteur de 7 M € ; la proposition de budget supplémentaire est donc bien dans l'épure budgétaire indiquée dans les statuts.

Anaïs Danon souhaite savoir si le BS comprend la reprise des actifs et du passif de l'association Printemps des Comédiens.

Jean Varela rappelle que l'association a un exercice de 18 mois et que nous sommes dans l'attente de la clôture des comptes.

Michel Roussel demande si nous connaissons aujourd'hui du projet d'atterrissage budgétaire du Printemps,

Cécile Lorenzi estime que l'association devrait être à l'équilibre sous réserve de certaines refacturations croisées entre l'EPIC et le Printemps des comédiens.

Michel Roussel souhaite à nouveau rappeler qu'il n'y a pas de Dailly au Printemps des comédiens ; il s'agit d'une ligne de trésorerie. Si cela avait été le cas, l'Etat aurait dû verser la subvention à la Banque et pas à l'EPCC.

Jean Varela précise qu'il reste environ 130 000 € à rembourser. Nous avons demandé un délai au Crédit Agricole ainsi que la remise gracieuse des intérêts. Nous attendons le versement du crédit d'impôt de Bérénice (84 000 €) et différents versements de l'EPCC. Nous devrions rembourser sans avoir recours à la vente du matériel.

Alain Pons de Vincent précise que nous aurons un arrêté des comptes estimé lors du Conseil d'administration de l'Association, le 4 juillet prochain.

Le lancement de la démarche de la dissolution de l'association devrait se faire à cette période. L'EPCC devra ensuite faire une DM d'ici la fin de l'année.

Il estime qu'il y a une marge dans le budget de l'EPCC qui pourrait permettre de racheter le matériel si nécessaire. Nous pouvons donner cette garantie au CA du Printemps des Comédiens.

Michel Roussel souligne qu'à partir de maintenant, il n'y a qu'une seule structure : l'EPCC.

Agnès Robin souhaite connaître le délai de clôture.

Cécile Lorenzi estime ce délai à 3 mois, un CA de clôture devrait se tenir vers le 30 septembre. Il y a ensuite des démarches administratives qui devraient aboutir à la fin de l'année 2025.

Alain Pons de Vincent estime que si la clôture n'est pas effective à la fin de l'année, elle n'empêchera pas le vote du budget 2026.

Anaïs Danon précise que la dissolution de l'association sera actée le 4 juillet lors du CA. Un liquidateur va être désigné. Juridiquement ce n'est pas une fusion/absorption.

Caroline Knapp-Luquet rappelle que l'absorption d'une association par un EPCC n'est pas possible. Il faut toujours une dissolution de l'association.

Eric Penso propose de voter la délibération 037 : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Délibération 2025 – 038 : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Florence March souhaite avoir quelques précisions sur le rôle de cette commission.

Alain Pons de Vincent rappelle que la CAO se réunit très rarement car le seuil du montant des achats est relativement important (à titre d'exemple : 221 000 € pour les services et fournitures, 5M€ pour les travaux). Son rôle est d'évaluer les conditions d'attribution.

Une seule liste a été reçue, les membres du CA procèdent à l'élection à main levée.

Sont élus :

Titulaires :

Véronique Brunet,

Agnès Robin,

Tasnime Akbaraly

Jackie Galabrun-Boulbes,

Marion Brunel

Suppléants :

Génies Balazun

Florence March

Mylène Lucas

Anne Puccinelli

La délibération 2025 – 038 est adoptée à l'unanimité.

Eric Penso présente la délibération suivante :

Délibération 2025-039 : Autorisation de signature des conventions de mécénat et de sponsoring.

Les administrateurs doivent approuver le modèle type de convention pour le mécénat et pour le sponsoring.

La délibération 2025-039 est adoptée à l'unanimité.

La délibération suivante concerne un ajustement des tarifs de la saison 25/26.

Délibération 2025-040 : Tarifs complémentaires Saison 2025/2026.

Alain Pons de Vincent explique que dans le cadre des partenariats de l'EPCC avec Montpellier Danse et le CDN des 13 vents, nous devons proposer une tarification cohérente.

Nous allons mettre en place un abonnement à 40 € pour les deux spectacles de Séverine Chavrier, *Absalon*, *Absalon !* et *Occupation*, proposés aux 13 vents et au Domaine d'O.

Toujours pour être cohérent avec la politique tarifaire de Montpellier Danse, nous proposons de voter un tarif pour les scolaires à 5 € pour *Delay the Sadness*, Co organisé avec Montpellier Danse.

Jean Varela estime que ce croisement des publics est intéressant, il a très bien fonctionné lors du portrait croisé avec Sylvain Creuzevault, la saison dernière.

La délibération 040 est adoptée à l'unanimité.

Eric Penso propose d'étudier le dernier rapport inscrit à l'ordre du jour :

Délibération 2025-041 : Prolongation de l'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation du Bistrot d'O.

Alain Pons de Vincent explique que nous avons souhaité – dans l'attente d'une nouvelle AOT - sécuriser la situation afin d'assurer une restauration pendant le festival Arabesques en septembre, en accord avec les gérants du Bistrot d'O.

Il explique que les occupants actuels ne souhaitent pas poursuivre l'aventure mais proposent cette prolongation d'un mois de l'AOT existante.

Il est donc proposé aux administrateurs d'approuver un avenant qui prolongera la convention en cours jusqu'au 30 septembre 2025.

Un nouvel appel d'offres est en cours parti avec une date de clôture des candidatures au 21 fixée au juillet 2025.

La délibération 2025-041 est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant terminé, Eric Penso lève la séance à 19h00 en remerciant l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

